

Image not found or type unknown



Combien de temps devez-vous conserver vos documents de la vie courante ?

Question / réponse publié le **10/07/2025**, vu **115 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, petit juriste généraliste bénévole à BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Combien de temps devez-vous conserver vos documents de la vie courante ?

Il peut s'agir d'un contrat d'assurance, du certificat de cession d'un véhicule, des relevés de votre compte courant ou encore de vos bulletins de paie... Certains papiers doivent être gardés, car ils vous permettent notamment de faire valoir un droit. La durée de conservation varie en fonction du type de document. *Service-Public.fr* vous informe des durées minimales pendant lesquelles il est prudent de garder vos papiers de la vie courante.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17655>